

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25.03.2019 – 19 HEURES 30

Etaient présents : M. LAPORTE Régis, Maire, Mr NEIRYNCK José, Mme PRUVOST Sonia, M. DEMEY Vincent, Mme VANSTEENKISTE Marine, M. FRANCKE Stéphane, Adjoints, M. DEROO Maurice, Mme DEQUIDT Brigitte, M. POILLON Jean-Claude, M. HAVET Pierre-André, Mme IOOS Ludivine, Mme PESCH Julie, M. DUPON Fabien, Mme VANHERSEL Valérie, conseillers municipaux.

Etaient excusés : Mme HULLAERT Claudie-Anne a donné procuration à M. LAPORTE Régis ; Mme MEESEMAECKER Laurence a donné procuration à Mme VANHERSEL Valérie ; Mme SECQ Hélène a donné procuration à Mme VANSTEENKISTE Marine, M. PICOTIN Gaëtan a donné procuration à M. FRANCKE Stéphane.

Secrétaire de séance : Mme DEQUIDT Brigitte

Aucune remarque n'est formulée sur le compte-rendu du conseil municipal du 25 février 2019.

POINTS FINANCIERS

1/ Vote du budget primitif 2019

Monsieur le Maire donne lecture de l'ensemble du budget primitif 2019 et le conseil municipal le valide à l'unanimité. Celui-ci s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 1 064 493 € et d'investissement à 1 036 686 €

2/ Vote du taux d'imposition des taxes directes locales

Sur avis de la commission des finances, Monsieur le Maire propose une reconduction des taux d'imposition sans modification, appliquées aux bases communiquées par la Direction des finances publiques

- Taxe d'habitation : 17.02%
- Taxe foncier : 21.32%
- Taxe foncier non bâti : 58.90%

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la reconduction des taux d'imposition des taxes directes locales en réaffirmant sa volonté qu'il en soit ainsi pour la durée du mandat.

3/ Attribution des subventions aux associations et organismes

Les propositions de subvention à chaque association pour 2019 sont énumérées. Celles-ci ont été préalablement validées par la commission des finances pour un montant global de 43 500 € inscrit au budget. Un fonds de ressource d'un montant de 592.50 € non affecté reste à disposition en cas de besoin durant l'année.

Le conseil municipal adopte les montants de toutes les propositions et souligne l'augmentation consentie à quelques associations dont l'effort d'activité et d'attractivité auprès de la population est vraiment appréciable. Certains élus, directement concernés par les fonctions qu'ils exercent au sein d'associations, n'ont pas pris part au vote (M. DUPON Fabien, M. PICOTIN Gaëtan, Mme VANHERSEL Valérie).

4/ Modification des tarifs au 1^{er} mai 2019

Comme chaque année, le tarif des prestations offertes à l'utilisateur est actualisé. Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- ➔ Une augmentation de 1.2 % du repas en cantine, le repas enfant s'élèvera à 2.80 €, le repas adulte à 7.03 €.
- ➔ Le tarif des photocopies reste inchangé soit pour une photocopie noir sur blanc 0.25 € et une photocopie couleur 0.50 €.
- ➔ Une augmentation de 1.2 % pour le droit de place aux commerces ambulants passant à 87.00 €/an.
- ➔ Une augmentation de 1.2 % pour l'occupation du domaine public soit 0.89 €/m²/mois.
- ➔ L'emplacement columbarium reste aux tarifs de 400 €/15 ans, 550 €/20 ans, 700 €/30 ans, 850 €/40 ans, 1000 €/50 ans.
- ➔ Une augmentation de 1.2 % pour une cave urne soit au tarif de 102.40 €.
- ➔ Une augmentation de 1.2 % pour une concession cimetière au tarif de 303.60 €

5/ Fixation des tarifs ALSH été

Sonia PRUVOST, Adjointe déléguée à la jeunesse, rend compte des travaux de la commission qui s'est penchée sur les modifications multiples qui impacteront l'organisation de l'accueil de loisirs d'été dès cette année (modification et extension des horaires d'accueil, mise en place d'un péri-centre matin et soir, intégration du déjeuner dans le prix). Une étude comparative est en cours, tenant compte soit de prestations extérieures en matière de préparation des repas et du nettoyage des locaux, soit de maintien des services par le personnel communal si cela est compatible avec l'organisation des congés annuels auxquels peuvent prétendre les agents pendant la période estivale. Ce sont ces critères qui détermineront définitivement les tarifs.

Le conseil municipal accorde toute sa confiance en la commission jeunesse et émet un avis favorable à cette réorganisation et son impact financier légitime.

POINTS ADMINISTRATIFS

6/ SIDEN-SIAN – Modifications statutaires – Comité syndical du 07.02.2019 – Approbation

Le conseil municipal est amené à délibérer sur le regroupement des compétences C1.1 et C1.2 qui ne sont jamais sollicitées pour ne plus en faire qu'une, la compétence C1 « eau potable ». La prise d'effet de ce regroupement sera effective à la date du premier tour de scrutin des prochaines élections municipales.

Le conseil municipal, à l'unanimité, entérine la décision du comité syndical du SIDEN-SIAN du 7 février 2019.

POINT SUR TRAVAUX ET DIVERS

- Stéphane FRANCKE, Adjoint délégué à la voirie revient sur la mise en œuvre de la fibre optique sur le territoire. Il participe à une réunion du SIECF le mercredi 27 et posera les questions qui restent en suspens concernant les coûts impactés sur les propriétaires (distance entre le domaine public et le domaine privé).
- José NEIRYNCK, Adjoint délégué aux bâtiments, fait savoir que le chauffage de l'église est en panne et qu'au vu de l'avarie, aucune réparation ne sera entreprise. L'occasion se présente de manière plus urgente pour modifier le système de chauffage prévu budgétairement depuis l'an dernier.

- Vincent DEMEY, Adjoint aux fêtes, rappelle l'organisation du parcours du cœur le dimanche 7 avril.
- Marine VANSTEENKISTE, Adjointe à la culture, annonce que le Zénith a obtenu une très belle place au classement national, puisqu'il a obtenu la 5^e, ce qui récompense tout le travail déployé dans l'ensemble des communes adhérentes dans le cadre de la Journée Nationale du Commerce de Proximité.
- M. le Maire fait part d'une demande qu'il a reçue de la part d'un ancien Herzeelois qui sollicite un lieu de contrôle et ravitaillement lors d'un rallye cycliste organisé le dimanche 2 juin, qui amènerait les participants à passer par Herzeele. Le parking de la salle Intersociétés, avec un accès aux sanitaires, leur sera attribué.

La séance est levée à 21 heures 45.